

AUREILHAN, le 31 MARS 2016

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal prévue le :

Jeudi 7 avril à 18H30
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2016 ;
- Suppression du service de transport scolaire ;
- Budget communal - Compte de gestion 2015 - Compte Administratif 2015 - Affectation des résultats ;
- Vote des taux des taxes locales 2016 ;
- Budget communal 2016 ;
- Budget annexe des transports scolaires - Compte de gestion 2015 - Compte administratif 2015 - Affectation des résultats ;
- Budget annexe transports scolaires 2016 ;
- Budget annexe Blanche Odin - Compte de gestion 2015 - Compte Administratif 2015 - Affectation des résultats ;
- Budget annexe Blanche Odin 2016 ;
- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale ;
- Révision de la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles : année scolaire 2016/2017 ;
- Révision des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie ;
- Approbation du règlement intérieur des services périscolaires ;
- Demande de subvention pour la réhabilitation du Centre Jean Jaurès ;
- Demande de subvention au titre du Contrat Régional Unique pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics ;
- Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- Signature d'un avenant n°2 au marché d'entretien de la voirie ;
- Transfert de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » au Syndicat d'Energie des Hautes-Pyrénées ;
- Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel : signature du marché ;
- Souscription de parts sociales de la société coopérative d'intérêt collectif « initiatives pour une économie solidaire » ;
- Suppression de l'Espace Public Informatique ;
- Cession d'une partie des parcelles cadastrées AN 596, AN 597 et AN 609 ;
- Motion de défense du tissu éducatif communal.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE

